



Réfection sol parking copropriété

Par **Visiteur132638**, le **21/06/2018** à **08:20**

Bonjour

Le syndic nous a fait voter en AG des travaux sur un emplacement de parking d'un copropriétaire (casser et remettre un nouveau revêtement) pour résoudre, semble-t-il, des problèmes d'infiltration d'eau dans la cave d'un autre copropriétaire. Pouvez-vous me dire s'il incombe à l'ensemble des copropriétaires de supporter cette charge alors même que certains, comme moi, ne disposent d'emplacements: 9 occupants et 6 places de parking ??

Merci infiniment de votre réponse.

Par **beatles**, le **22/06/2018** à **12:37**

Bonjour,

Le copropriétaire qui bénéficie de l'emplacement de stationnement n'est pas propriétaire de la surface, il n'en a que l'usage exclusif pour uniquement stationner son véhicule.

Dans une copropriété dite verticale, le sol (assiette de la copropriété) étant globalement placé en indivision forcée, cet emplacement est donc une partie commune qui cause des désordres à une partie privative qu'est une cave, ce qui implique que c'est le problème de tous.

Cdt.